

**Délibération n°2025-014 du Conseil d'administration du 25 novembre 2025
relative au budget rectificatif n°3 de l'exercice 2025**

Membres du Conseil d'administration : 37

Membres présents et représentés au début de la séance : 31

Vu les articles L.345-1 à L.345-7 du code de la recherche ;

Vu les articles D.345-1 à D.345-17 du code de la recherche ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu la proposition de budget rectificatif n°3 et le rapport de l'ordonnateur ;

Le conseil d'administration, sur proposition du président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le conseil d'administration se prononce sur les autorisations budgétaires suivantes :

- 141,11 ETPT dont 127,9 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 13,21 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 47 860 511 euros d'autorisations d'engagement
 - 10 393 662 euros en dépenses de personnel
 - 15 034 849 euros en dépenses de fonctionnement
 - 1 200 000 euros en dépenses d'intervention
 - 21 232 000 euros en dépenses d'investissement
- 70 948 888 euros de crédits de paiement
 - 10 393 662 euros en dépenses de personnel
 - 14 774 124 euros en dépenses de fonctionnement
 - 1 200 000 euros en dépenses d'intervention
 - 44 581 102 euros en dépenses d'investissement
- 57 671 189 euros de prévisions de recettes encaissées
- Soit un solde budgétaire déficitaire de 13 277 699 euros.

Article 2 : le conseil d'administration se prononce sur les prévisions comptables suivantes :

- 17 493 998 euros de variation de trésorerie (prélèvement)
- 3 863 502 euros de résultat prévisionnel (bénéfice)
- 4 357 631 euros de capacité d'autofinancement
- 1 668 512 euros de diminution du fonds de roulement

Article 3 : le budget rectificatif n°3 pour l'exercice 2025 est adopté.

Article 4 : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de voix pour : 31
Nombre de voix contre : -
Nombre d'abstention : -

Le Président du conseil d'administration



Pierre-Paul Zalio

Publicité et modalités de recours :

Affichage le	25/11/2025
Publication au registre des actes de l'Établissement le	25/11/2025
Transmission au contrôle de légalité le	25/11/2025
Délibération certifiée exécutoire le	25/12/2025

Aux termes des articles R.421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.



TABEAU 1
Autorisations d'emplois
Budget rectificatif n°2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	127,9	13,21	141,11

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 147

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	127,90	8 761 630,00	13,21	947 700,00	141,11	10 393 662,00
1 - TITULAIRES	31,73	2 660 800,00			31,73	2 660 800,00
* Titulaires Etat	31,73	2 660 800,00			31,73	2 660 800,00
* Titulaires organisme (corps propre)	0,00	0,00			0,00	0,00
2 - CONTRACTUELS	96,17	6 100 830,00	12,88	937 500,00	109,05	7 038 330,00
* Contractuels de droit public	96,17	6 100 830,00	12,88	937 500,00	109,05	7 038 330,00
ACDI	57,20	4 005 000,00			57,20	4 005 000,00
ACDO	36,07	1 595 630,00	9,88	555 700,00	45,95	2 151 330,00
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	2,90	500 200,00	3,00	381 800,00	5,90	882 000,00
* Contractuels de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ACDI	0,00	0,00			0,00	0,00
ACDO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 - CONTRATS AIDES			0,33	10 200,00	0,33	10 200,00
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						684 332,00

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	1,17	1128482
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	1,17	1 128 482,00
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme
(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	1	1 122 482,00
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1	1 122 482,00
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME		

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires
Budget rectificatif d'atterrissage 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	BR2 2025		BRA 2025		Ecart entre le BRA 2025 et le BR2 2025		BR2 2025	BRA 2025	Ecart entre le BRA 2025 et le BR2 2025	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	10 842 502	10 842 502	10 393 662	10 393 662	-448 840	-448 840	20 024 164	19 195 497	-828 667	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>1 074 477</i>	<i>1 074 477</i>	<i>1 131 577</i>	<i>1 131 577</i>	<i>57 100</i>	<i>57 100</i>	<i>11 446 325</i>	<i>11 482 218</i>	<i>35 893</i>	<i>Subvention pour charges de service public</i>
										<i>Subvention pour charges d'investissement</i>
										<i>Autres financements de l'Etat</i>
										<i>Fiscalité affectée</i>
Fonctionnement	15 108 109	15 049 716	15 034 849	14 774 124	-73 260	-275 592	<i>2 524 727</i>	<i>2 524 727</i>	<i>0</i>	<i>Autres financements publics</i>
							<i>6 053 112</i>	<i>5 188 552</i>	<i>-864 560</i>	<i>Recettes propres</i>
Intervention	1 540 000	1 540 000	1 200 000	1 200 000	-340 000	-340 000	42 528 512	38 475 692	-4 052 820	Recettes fléchées*
										<i>Subvention pour charges d'investissement fléchée</i>
							<i>4 400 000</i>	<i>4 700 000</i>	<i>300 000</i>	<i>Autres financements de l'Etat fléchés</i>
Investissement	24 300 000	45 764 102	21 232 000	44 581 102	-3 068 000	-1 183 000	<i>37 832 292</i>	<i>33 473 172</i>	<i>-4 359 120</i>	<i>Autres financements publics fléchés</i>
							<i>296 220</i>	<i>302 520</i>	<i>6 300</i>	<i>Recettes propres fléchées</i>
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	51 790 611	73 196 320	47 860 511	70 948 888	-3 930 100	-2 247 432	62 552 676	57 671 189	-4 881 487	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		0		0			10 643 644	13 277 699	54 773 814	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4
Equilibre financier
Budget rectificatif d'atterrissage 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			
	BR2 2025	BRA 2025	Ecart entre le BRA 2025 et le BR2 2025
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	10 643 644	13 277 699	2 634 055
dont Budget Principal	10 643 644	13 277 699	2 634 055
dont Budget Annexe			-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	3 777 067	3 775 606	- 1 461
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	12 446 017	13 287 074	841 056
Autres décaissements non budgétaires (e1)			-
Autres décaissements non budgétaires (e1)	104	- 24 930	- 25 034
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	26 866 833	30 315 449	3 448 617
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	-	-	-
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	-	-	
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)			
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	26 866 833	30 315 449	3 448 617

FINANCEMENTS			
BR2 2025	BRA 2025	Ecart entre le BRA 2025 et le BR2 2025	
		-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
		-	dont Budget Principal
		-	dont Budget Annexe
		-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
9 305 177	12 494 210	3 189 032	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
		-	Autres encaissements non budgétaires (e2)-RELIQUAT COLLEX PERSEE
952 005	327 242	- 624 764	Autres encaissements non budgétaires (e2)
10 257 182	12 821 451	2 564 269	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
16 609 650	17 493 998	884 348	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
14 509 973	17 458 974		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
2 099 677	35 024		dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
26 866 833	30 315 449	3 448 617	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
 (**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
 (***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale
Budget rectificatif d'atterrissage 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BR2 2025	BRA 2025	Ecart entre le BRA 2025 et le BR2 2025	PRODUITS	BR2 2025	BRA 2025	Ecart entre le BRA 2025 et le BR2 2025
Personnel	10 305 365	9 875 684	-429 681	Subventions de l'Etat	15 846 325	15 882 218	35 893
dont charges de pensions civiles**	1 074 477	1 131 577	57 100	Fiscalité affectée			0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	25 598 144	26 485 514	887 370	Autres subventions	8 496 456	8 514 114	17 658
Intervention (le cas échéant)	1 540 000	1 200 000	-340 000	Autres produits	14 840 381	17 028 368	2 187 987
TOTAL DES CHARGES (1)	37 443 509	37 561 198	117 689	TOTAL DES PRODUITS (2)	39 183 162	41 424 700	2 241 538
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 739 653	3 863 502	2 123 849	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	39 183 162	41 424 700	2 241 538	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	39 183 162	41 424 700	2 241 538

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier.

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	BR2 2025	BRA 2025	Ecart entre le BRA 2025 et le BR2 2025
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 739 653	3 863 502	2 123 849
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 941 630	10 912 951	-28 679
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			0
- produits de cession d'éléments d'actifs			0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	10 418 822	10 418 822	0
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 262 460	4 357 631	2 095 170

Etat prévisionnel/exécuté* de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BR2 2025	BRA 2025	Ecart entre le BRA 2025 et le BR2 2025	RESSOURCES	BR2 2025	BRA 2025	Ecart entre le BRA 2025 et le BR2 2025
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	2 262 460	4 357 631	2 095 170
Investissements	43 244 880	42 061 880	-1 183 000	Financement de l'actif par l'Etat			-
			0	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	43 162 445	42 330 566	- 831 880
Remboursement des dettes financières	6 294 828	6 294 828	0	Autres ressources			-
			0	Augmentation des dettes financières			-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	49 539 708	48 356 708	- 1 183 000	augmentation des capitaux propres (corrections erreurs)			-
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	-	-	TOTAL DES RESSOURCES (6)	45 424 905	46 688 196	1 263 291
				Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	4 114 803	1 668 512	- 2 446 290

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). L'état exécuté d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le compte financier.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BR2 2025	BRA 2025	Ecart entre le BRA 2025 et le BR2 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 3 203 203	- 1 668 512	1 534 690
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	13 406 449	15 825 486	2 419 037
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 16 609 651	- 17 493 998	- 884 347
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	151 849 417	153 384 107	1 534 690
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	73 505 413	75 924 450	2 419 037
Niveau final de la TRESORERIE	78 344 004	77 459 657	- 884 347

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"